

Rapport public Parcoursup session 2024

CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (37143)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Grenoble Saint Ismier - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage (37143)	Jury par défaut	Tous les candidats	12	21	7

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Diplôme	Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le paysage	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciations	Bulletins des 2 dernières années de formation + fiche avenir	Très important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Entretien	Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Etre titulaire d'un **diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager** (baccalauréat professionnel, BP, BTSA).
- Bulletins des 2 dernières années de formation + fiche avenir
- Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Entretien + Projet de formation motivé + appréciation du chef d'établissement : intérêt et connaissances de la formation et de la filière, adéquation du projet à la formation et aux débouchés

Conditions d'admission :

- Etre titulaire d'un **diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager** (baccalauréat professionnel, BP, BTSA).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers. #
- Etre âgé de 16 ans à 30 ans (29 ans révolus) à la signature du contrat d'apprentissage.

Modalités d'inscription :

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation. Ce dernier est **obligatoire**.

Signature :

Fabienne GARDERET-FAURE,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA
Grenoble Saint Ismier